



Refus d'aggravation par l'assurance!!!!

Par **playmobile95**, le **12/03/2008** à **11:45**

En 2000 la chaudière ou je vivais à explosé, me blessant au coude. Suite à 4 ans de soins pour un déchirement osseux, j'ai du subir plusieurs infiltrations car en plus l'arthrose à élu domicile dans mon coude!!! après une première expertise médicale en 2001 les conclusions de l'expert m'ont fait obtenir un petit dédommagement de l'assurance adverse. Suite aux douleurs persistantes de ce bras, je n'ai pu exercer ma profession (assistante maternelle agréée) qu'avec un enfant au lieu de deux ou trois comme mon agrément me le permet. J'ai eu une nouvelle expertise médicale en Juillet 2007 pour aggravation car les douleurs étaient de plus en plus fortes, et j'ai du subir une grosse intervention en septembre 2007! l'expert, n'a pas voulu tenir compte de cette opération à venir, et n'a pas voulu reconnaître une aggravation, disant que la pathologie de ce moment, pouvait être venue subitement!!! imaginez ma colère, moi qui sait mieux que personne les douleurs de ce bras, et qui n'a jamais subit autre choc pouvant augmenter les douleurs!!!! un autre expert à été nommé , mais ce dernier à conclu que même si une très forte suspicion de lien, le caractère certain ne peut être retenu!!!! que dois-je faire???? depuis cet accident, je n'ai pu travailler correctement, j'ai perdu mon logement car faute de paie, les loyers ne pouvaient être assurés, j'ai toujours mal à ce bras et l'assurance adverse sans tire plus que bien!!! je possède un dossier rempli de certificats en tout genre, compte rendu opératoire etc..... Quelqu'un peut-il m'aider??? vers qui me tourner? j'ai déjà dépensé 340 euros en expertise médicale!!! comment faire valoir mes droits? je n'ai pas demandé que cette chaudière explose!!!! et je continue à être humilié et on met ma parole en doute! merci de vos conseils!

Par **jeetendra**, le **14/03/2008** à **09:13**

bonjours, c'est tout le probleme de l'expertise medicale sur lequel se base la securité sociale

et les assureurs pour ne pas tenir compte de votre souffrance réelle prenez contact avec [fluo]le mediateur en assurance[/fluo] pour qu'il analyse et appui votre demarche, tenez bon, cordialement

Par **playmobile95**, le **14/03/2008** à **18:18**

Merci beaucoup! je m'en occupe dès ce lundi..... mais juste une petite question!!!! je le trouve ou ce médiateur???? dois-je téléphoner à l'assurance adverse ou à mon assureur de l'époque qui à changé depuis?????? merci.....